

La délégation du Burkina Faso conduite par Madame Nestorine Sangaré, Ministre de la Promotion de la Femme comprenait des points focaux et experts de plusieurs ministères, de l'Assemblée National ainsi que de la société civile.

Les participants à la table ronde de haut niveau ont saisi l'occasion pour, d'une part, insister sur l'importance de l'éducation et de l'emploi en zones rurales, et d'autre part, débattre de la question du micro-financement, partager leurs meilleures pratiques et rappeler la nécessité de veiller au respect du droit des femmes à l'accès à la terre et à la propriété.

Intervenant à la table ronde, Madame Nestorine Sangaré a souligné que la situation des femmes rurales avait été identifiée depuis les années 1960 comme étant la base de l'intégration des femmes au processus de développement. Elle a également indiqué qu'en dépit des efforts entrepris, le respect du droit des femmes rurales dans le processus de développement rural reste sujet à caution. Madame le Ministre a estimé que le soutien apporté aux femmes doit tenir compte de leurs besoins réels ainsi que des dynamiques sur le terrain, pour ne pas courir le risque de maintenir celles-ci sous la dépendance des seuls microcrédits qui riment avec microéconomie. Elle a pour ce faire, insisté sur l'importance d'un appui conséquent et de transfert de technologies.

Le débat général de la session axé sur le point 3 de l'ordre du jour relatif au suivi de la quatrième Conférence mondiale et de la 23ème session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur les femmes en 2000 a permis aux participants d'insister sur la nécessité de promouvoir et de renforcer le rôle des femmes rurales dans la lutte contre l'élimination de la faim et de la pauvreté, en investissant davantage dans l'éducation, dans les infrastructures et en leur garantissant aussi un accès à la propriété, aux services financiers, ainsi qu'à des services de soins et d'aide dans l'accomplissement des charges familiales et domestiques. Certains délégués ont également dénoncé l'insuffisance des politiques adaptées, du fait notamment de l'absence des femmes dans les prises de décisions.

Dans sa déclaration au débat général, Madame le Ministre de la Promotion de la Femme a indiqué que le Burkina Faso a adopté en 2009 une loi sur les quotas et a révisé le Code pénal pour protéger davantage les droits des femmes. Elle a évoqué la révision du régime foncier rural qui met l'accent sur la protection des droits fonciers des femmes rurales et prévoit l'organisation de campagnes d'attribution de terres aménagées par l'État à des couches de populations vulnérables, dont les femmes. Elle a indiqué que la délivrance de titres de propriété permettra aux bénéficiaires d'obtenir des financements auprès des institutions

bancaires. Elle a par ailleurs reconnu qu'en dépit de ces avancées, des défis demeurent, notamment le taux élevé d'analphabétisme des femmes, la pauvreté et les pesanteurs socioculturelles qui favorisent des pratiques néfastes telles les mutilations génitales féminines.

Sur ce sujet, Madame Nestorine Sangaré a formulé le vœu que la Commission prenne en compte la préoccupation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue en juillet 2011 à Malabo, qui invite l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter une résolution sur l'élimination cette pratique.

Ce vœu a été entendu, par la Commission qui a adopté une décision recommandant l'examen de la question de l'élimination des Mutilations Génitales Féminines(MGF) à la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies au titre du point de son ordre du jour intitulé: "Promotion de la femme".

Cependant, il est regrettable de constater que malgré les longues négociations qui ont débordées sur la période prévue pour la session, les délégations ne soient pas parvenues à un consensus qui aurait permis d'adopter les conclusions concertées du débat général et des tables rondes que la Commission a tenus sur le thème de l'autonomisation des femmes rurales. Les désaccords ont portés sur certains points concernant principalement le concept du genre et de l'égalité des sexes, ainsi que le transfert de technologie dans le contexte rural. En absence de consensus, la Présidente de la 56ème session rédigera un document résumant les travaux de la session

En marge des travaux de cette 56ème session de la Commission de la condition de la Femme, la délégation du Burkina Faso a également pris part activement à un certain nombre d'évènements parallèles au nombre desquels la réunion de haut niveau organisé par la Coalition pour l'interdiction mondiale des MGF, au Concert de levée de fonds organisé par la Mission Permanente de l'Italie auprès des Nations Unies en collaboration avec le FNUAP et l'UNICEF, sous le thème :«Raise your voice to end Female Genital Mutilation », et au Séminaire organisé par la Chine (Taiwan) sur le thème : « l'Autonomisation des femmes rurales : relever le défi de la pauvreté, de la faim et du développement ».

Par ailleurs, Madame le Ministre s'est prêtée aux questions de la presse onusienne relativement au thème de la présente session et à la politique des autorités burkinabè en matière de promotion de la femme.

Source: allAfrica